AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : Régate Départementale HdF 80 Grand Prix d'Argoeuves (99452)

Dates complètes : Dimanche 23 juin 2019

Grade : 5B

Séries ou classe : Toutes séries dériveur et Optimist

Lieu : Grand Plan d'eau d'Argœuves, 80470 Argœuves

Autorité Organisatrice : Amiens Voile (C80007)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- les RIR (règles d'introduction à la régate),
- le présent avis de course,

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régate est ouverte aux Optimist et aux dériveurs solitaires et doubles.

2.2. La régate est ouverte aux pratiquants présentant

- leur licence ClubFFVoile 2019 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile 2019 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs (voir ci-dessous).

3. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à **0 €** par coureur.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. PROGRAMME

- Accueil et inscription : **9h30**
- Ouverture des inscriptions : **10h00**
- Mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre *:* **11h00**
- Nombre de courses prévues : Courses à suivre.
- Repas partagé entre les participant(e)s vers **13h00**
- Remise des prix vers **16 h 30** ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

5. TYPE DE PARCOURS

Les parcours sont de type triangle.

Les parcours peuvent être modulés en fonction des types de bateau.

6. CLASSEMENT

7.1. Le classement sera établi selon le système de points *a minima* : 1er = 1 point, 2ème = 2 points, *etc.*

7.2. *Ex-æquo* : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits + 1.

7.4. Comptabilisation du temps :
Les Optimist seront classés en *temps réel* et les dériveurs solitaires (toutes séries) et dériveurs doubles (toutes séries) seront classés en *temps compensé* selon la table de handicap.

7.5. Nombre de classement :
Trois classements seront établis :

- Optimist
- Solitaires toutes séries,
- Doubles toutes séries.

7.6. Nombre de courses à valider pour constituer une série :
Deux courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7.7. Courses retirées :

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

8. INFORMATIONS ET CONTACT :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
Romain Armand : 06 21 90 02 97
romain_armand@yahoo.fr

Accès à la base

La base se situe sur la route reliant Argœuves et Dreuil-lès-Amiens. L'accès se trouve à proximité d'un pylône haute-tension.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ domicilié(e) à _____,
en qualité de père, mère, tuteur, autorise _____
à participer à la régate « Grand prix d'Argœuves » organisé par l'association AMIENS VOILE – Base Nautique d'Argœuves, le 23 juin 2019.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la base nautique à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation : Oui / Non

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence _____.

Fait à _____ Signature du représentant légal :

le ….. / … /2019

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72